



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et des SVV n°207

A compter du 1^{er} juillet 2026, le coefficient de l'emploi repère « Clerc Assistant titulaire du CQP » est revalorisé de 5 points. Ainsi le coefficient du Clerc Assistant titulaire du CQP sera de 263 soit une rémunération minimale de 2 299,49€.

Après une revalorisation de la valeur du point le 1^{er} avril 2026 fixée à 8,87€, le premier Niveau I échelon 1 Coefficient 214 est au-dessus du SMIC : 1 898,18€ / SMIC : 1 867,02€. Les organisations syndicales de salarié.es ont proposé l'ouverture de la révision de la classification afin de mieux positionner les niveaux, les fonctions et les coefficients, ce travail d'actualisation de la grille de classification se fait tous les 5 ans. Dans ce cadre, l'intersyndicale composée des 5 organisations représentatives souhaite associer tous les salarié.es de la branche à cette révision de la classification. La CGT vous enverra mi-août un bulletin avec un lien vous renvoyant vers un questionnaire anonyme pour participer à ces travaux de révision.

La Réunion de négociation de la CPPNI du 16 juillet 2026 portait sur deux points, la présentation des comptes prévoyance Macif et des comptes frais de santé Malakoff Humanis.

Les comptes prévoyance MACIF, les résultats du régime de prévoyance des salarié.es des Commissaires-Priseurs et des Sociétés de Ventes Volontaires s'améliorent avec un rapport de P/C pour 2024 à 93,1%. Sur la période quinquennale 2020 à 2024 le P/C passe de 132,6 à 116,2%, l'année 2023 affiche un P/C de 144,1% pour les risques invalidité/incapacité ce qui détériore les résultats du régime. La CGT a constaté que le fonds de solidarité d'un montant de 142 629 € n'a pas été utilisé depuis plusieurs années et a demandé l'intervention du service d'action sociale de la MACIF pour présenter les aides et actions de prévention à mettre en place en faveur des affilié.es. Une présentation des dispositifs de solidarité MACIF est actée pour la CPPNI du 14 octobre 2026.

Les comptes de résultats annuels frais de santé Malakoff Humanis 2025, les résultats du régime des actifs affichent un S/P total de 84,40%. Pour rappel, le régime propose une base, une option obligatoire, une option facultative et une offre pour le conjoint. Le régime des accueils Loi Evin (retraité.es, anciens salarié.es privé.es d'emplois ou bénéficiant d'une rente d'incapacité ou d'invalidité) est légèrement déficitaire, tous régimes (Actifs +Accueil) les résultats sont excédentaires. Les statistiques médicales par familles d'actes offrent un bon niveau de taux de couverture de 83%. La répartition du remboursement par garantie : l'optique représente 20%, le dentaire 18%, les frais médicaux de ville : 17%, la pharmacie 15%, les consultations et visites 13% et l'hospitalisation 12%.

La prévention et les aides financières via le fonds DES Malakoff Humanis, Ma Bonne fée : 10 heures de garde d'enfants offertes, 10 heures de soutien scolaire offertes, 3 sessions de soutien parental offerts, 3 sessions de coaching orientation scolaire offertes. Pour accéder à la plateforme : <https://commissairesdejustice.mabonnfée.com/home>
Pour toutes demandes : **par téléphone : 3996 ou par email : actionsociale.assurance@malakoffhumanis.com**

- Une aide aux frais d'Orthodontie pour les enfants : 500€ pour un an
- Aides à la scolarité (Primaire et Collège : allocation de 100€, Lycée : allocation de 150€ et Etudiant : allocation de 200€

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Commissaires de Justice et SVV »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes